



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 septembre 2021  
Français  
Original : anglais

## Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2556 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier m'a prié de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur ses liens avec la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs<sup>1</sup>. Il donne un aperçu de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2021/306](#)) et couvre la période du 16 mars au 15 septembre 2021.

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Propagation et conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué d'avoir des retombées dans la région des Grands Lacs. D'après l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération avaient signalé au 14 septembre un total de 3 702 375 cas confirmés et de 103 465 décès. En juillet, la République-Unie de Tanzanie a recommencé à consigner les cas de COVID-19, après avoir marqué une pause, à compter de mai 2020. Plusieurs pays ont connu une nouvelle vague de la pandémie et ont cherché à l'enrayer en imposant notamment un confinement partiel, même si les frontières sont restées principalement ouvertes. Entre-temps, les pénuries de vaccins, entre autres facteurs, ont continué d'en entraver l'administration dans la région. Au

<sup>1</sup> Dans ce contexte, le terme « région » désigne les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération : Afrique du Sud, Angola, Burundi, Congo, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan, Soudan du Sud et Zambie. En outre, les quatre organisations intergouvernementales suivantes se sont portées témoins ou garantes de l'Accord-cadre : Communauté de développement de l'Afrique australe, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Organisation des Nations Unies et Union africaine.



14 septembre, l'OMS a signalé qu'un total de 27 032 479 doses de vaccin avaient été administrées dans 12 des 13 pays signataires, soit quelque 6 % de l'ensemble de la population de la région.

3. L'impact socioéconomique de la pandémie a continué d'être préoccupant. Si les économies des États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération devaient connaître un rebond en 2021, le revenu par habitant, selon le Fonds monétaire international (FMI)<sup>2</sup>, ne renouera pas avec les niveaux antérieurs à la crise avant 2025. La lenteur du déploiement de la vaccination dans bon nombre de pays, attribuée en partie aux coûts élevés, pourrait compromettre davantage la croissance économique, tandis qu'une vaste couverture vaccinale ne sera pas obtenue avant la fin de 2023, selon les estimations du FMI. L'on s'attend également à ce que davantage de personnes basculent dans une pauvreté extrême, sur fond de hausse des prix des denrées alimentaires, de taux de chômage élevés et de risque de surendettement.

## B. État de la sécurité

4. Si quelques secteurs dans l'est de la République démocratique du Congo ont connu une recrudescence d'attaques de la part des groupes armés, l'état de la sécurité le long des frontières communes dans la région est resté relativement stable, quatre incidents transfrontières ayant été signalés contre trois durant la précédente période considérée.

5. Le 24 mai, le Rwanda a déclaré que la Force de défense rwandaise avait intercepté des éléments du groupe armé burundais des Forces nationales de libération (FNL), qui seraient venus de la commune de Mabayi (Burundi). Deux éléments des FNL auraient été tués par la Force de défense rwandaise. Dans une déclaration publiée le 25 mai, le Burundi a nié toute présence sur son territoire de groupes armés hostiles au Rwanda.

6. Le 12 juin, la Force de défense rwandaise a arrêté un soldat ougandais au motif qu'il serait entré illégalement en territoire rwandais, et l'a remis le lendemain aux autorités ougandaises. Le 14 juin, l'Ouganda a protesté officiellement, affirmant que l'incident s'était produit sur son sol. Les autorités rwandaises n'ont pas encore réagi publiquement.

7. Le 16 juillet, selon certaines informations, des affrontements se sont produits entre les Forces de défense populaires de l'Ouganda et des éléments suspectés d'appartenir au groupe armé congolais Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) dans le district de Zombo (Ouganda), près de la frontière avec la République démocratique du Congo. D'après les autorités ougandaises, sept personnes ont été tuées, dont cinq des assaillants et un soldat des Forces de défense.

8. Dans la nuit du 6 septembre, il a été rapporté que des affrontements ont opposé les forces navales congolaises et burundaises sur le lac Tanganyika, entraînant le décès de deux soldats congolais et la capture d'un troisième par les forces burundaises. Selon le porte-parole des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), les forces navales burundaises avaient par mégarde pris leurs homologues burundais pour des criminels.

9. Le 31 juillet, le Rwanda a remis au Burundi 19 membres du groupe armé burundais Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara), interceptés par la Force de défense rwandaise alors qu'ils franchissaient illégalement la frontière le 29 septembre 2020. Le 6 août, le Burundi a transféré au Rwanda sept de ses ressortissants qui se livraient à des échanges commerciaux illicites en territoire burundais.

---

<sup>2</sup> Voir Fonds monétaire international, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – faire face à une longue pandémie* (Washington, 2021).

10. Dans l'est de la République démocratique du Congo, l'état de la sécurité s'est dégradé à la suite des activités menées par des groupes armés. Dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, les Forces démocratiques alliées (ADF) ont intensifié leurs attaques contre les civils et les FARDC. Du 15 mars au 1<sup>er</sup> septembre, des éléments suspectés d'appartenir aux ADF ont tué 273 civils et en ont enlevé 249 autres, au cours de 57 attaques dans la province de l'Ituri, notamment en territoire de Mambasa, où le groupe ne s'était pas manifesté depuis mars 2020. Durant la même période, dans la province du Nord-Kivu, 76 attaques attribuées aux ADF ont fait plus de 264 morts, dont 27 soldats des FARDC et 1 soldat de la paix, déployé dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Fait inquiétant, des attaques auraient été commises par des éléments des ADF contre des dignitaires musulmans, tels que l'assassinat d'un imam dans la ville de Beni et d'un autre imam dans le village de Mavivi (territoire de Beni) le 1<sup>er</sup> mai et le 18 mai, respectivement. Le 28 juin, trois engins explosifs improvisés, qui auraient été placés par les ADF, ont explosé à Beni. L'un des actes a été qualifié d'attentat-suicide par le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

11. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) sont toujours présentes dans certaines parties du territoire de Rutshuru (province du Nord-Kivu), où elles ont continué de lancer des attaques contre les civils.

12. Le 3 mai, le Président de la République démocratique du Congo, Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, a proclamé l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, qui est entré en vigueur le 6 mai et a été renouvelé à huit reprises durant la période considérée.

13. Dans le Sud-Kivu, le groupe armé burundais RED Tabara est resté actif et aurait continué de coopérer avec les milices congolaises Maï-Maï Ilunga, Maï-Maï René, Maï-Maï Yakutumba et les milices Twirwaneho, qui ont participé à des séquestrations et à des enlèvements contre rançon. Le 15 juillet, RED Tabara a publié un communiqué dans lequel il a nié toute alliance avec les groupes armés locaux précités et toute participation à des attaques contre les FARDC.

### C. Évolution de la situation politique

14. En dépit des contraintes constantes imposées par la pandémie de COVID-19 durant la période considérée, l'action diplomatique régionale de haut niveau et les tentatives de renforcement des relations bilatérales se sont intensifiées et ont débouché sur la signature d'une série d'accords de coopération bilatérale, ainsi que sur la création ou la revitalisation de bon nombre de commissions bilatérales ou de mécanismes analogues.

15. Mettant à profit la dynamique observée durant la précédente période considérée, les Gouvernements burundais et rwandais ont pris de nouvelles mesures pour normaliser leurs relations bilatérales. Le 1<sup>er</sup> juillet, le Premier Ministre du Rwanda, Édouard Ngirente, a participé à une cérémonie nationale au Burundi visant à célébrer les 59 années d'indépendance du pays. Prenant la parole au nom du Président du Rwanda, Paul Kagame, M. Ngirente a confirmé la volonté de son pays de « s'appuyer sur les fondements solides des liens historiques et culturels » unissant les deux États. Le Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, a noté pour sa part que la présence, à la cérémonie, de la délégation rwandaise de haut niveau signalait avec force l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations bilatérales. La participation du Rwanda à la quatrième réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité, qui s'est tenue le 6 juillet à Bujumbura (Burundi), et le transfert par le Rwanda au Burundi des membres du groupe armé RED Tabara ont donné de nouvelles preuves, s'il en fallait, des progrès accomplis sur le plan du rapprochement entre les deux pays.

16. La République démocratique du Congo et le Rwanda ont également manifesté leur attachement constant au renforcement des relations bilatérales. À la suite de l'éruption, le 22 mai, du volcan Nyiragongo près de Goma (République démocratique du Congo), le Rwanda a ouvert ses frontières aux citoyens congolais qui avaient dû être évacués de chez eux et, le 28 mai, M. Kagame a lancé un appel en faveur d'un appui mondial urgent afin de gérer la crise humanitaire. Les 25 et 26 juin, MM. Tshisekedi et Kagame se sont rendus dans les villes frontalières de Rubavu (Rwanda) et de Goma, mettant l'accent sur les efforts conjoints visant à réduire l'insécurité et à renforcer les liens économiques.

17. Le 16 juin, le Président de la République démocratique du Congo et le Président de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni, se sont retrouvés à leur frontière commune, en marge de l'inauguration du pont transfrontalier de Mpondwe et du lancement d'un projet de construction de trois axes routiers reliant les deux pays, dans le cadre d'un programme global d'infrastructures conjoint.

18. À la suite d'un échange de messages destinés à renforcer la confiance entre les Présidents du Burundi et de la République démocratique du Congo, respectivement, notamment par l'entremise de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Président du Burundi a effectué une visite d'État à Kinshasa du 12 au 14 juillet, durant laquelle ont été signés des accords bilatéraux relatifs à des consultations politiques et diplomatiques ainsi que de paix et de sécurité.

19. Les relations entre le Rwanda et l'Afrique du Sud se sont également améliorées à la suite d'une rencontre à Paris, le 18 mai, entre le Président du Rwanda et le Président de l'Afrique du Sud, Matamela Cyril Ramaphosa. Elle a été suivie, le 4 juin, d'une visite effectuée par le Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération internationale, Vincent Biruta, à Pretoria où il a rencontré son homologue, la Ministre sud-africaine des relations internationales et de la coopération, Naledi Pandor. Dans une déclaration conjointe, les deux Ministres se sont entendus sur un plan d'action en faveur de la normalisation des relations bilatérales et de la création d'un mécanisme conjoint, dont ils guideront et géreront le processus. Le mécanisme a tenu sa première réunion les 6 et 7 juillet à Kigali.

20. Aucun progrès n'a été enregistré concernant le processus quadripartite de normalisation des relations entre le Rwanda et l'Ouganda, qui se tient sous l'égide de l'Angola et de la République démocratique du Congo, aucune réunion officielle ne s'étant tenue depuis juin 2020. Le Rwanda et l'Ouganda ont néanmoins réaffirmé leur volonté d'améliorer leurs relations.

21. La République démocratique du Congo s'est employée à entretenir de bonnes relations avec les autres pays de la région. Outre les contacts engagés avec le Burundi et le Rwanda, le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi, a reçu le Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, à Kinshasa du 20 au 22 avril. Cette visite a donné lieu à la signature de quatre accords-cadres visant à renforcer la coopération bilatérale entre les deux pays. Le 24 avril, M. Tshisekedi s'est entretenu des questions bilatérales et régionales d'intérêt réciproque avec son homologue, le Président de Zambie, Edgar Lungu, lors de la visite officielle de ce dernier à Kinshasa.

22. Au Burundi, le Gouvernement a continué d'appliquer les mesures prioritaires visant à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption et d'intensifier l'action diplomatique, contribuant ainsi à une amélioration des relations avec les pays voisins et les partenaires internationaux. Du 11 au 14 mai, M. Ndayishimiye s'est rendu en Ouganda où il s'est entretenu avec M. Museveni. Les deux chefs d'État se sont attachés à mettre en place les arrangements existants et ont estimé que leur commission mixte de coopération et leur forum d'affaires devraient se réunir dans les six mois. M. Ndayishimiye a également effectué une visite d'État au Kenya du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin, où il s'est entretenu avec son homologue, M. Kenyatta. Les deux hommes ont signé plusieurs accords de coopération et approuvé la revitalisation de leur commission permanente mixte de coopération.

23. Le 27 avril, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a décidé de retirer le Burundi de son ordre du jour, citant les progrès considérables accomplis sur les plans politique et de la sécurité dans le pays. Il a également décidé que le déploiement des observateurs des droits humains et des experts militaires de l'Union africaine au Burundi s'achèverait le 31 mai, date de la fermeture officielle du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi. Le 21 juin, l'Union européenne a annoncé sa décision de lever les restrictions budgétaires et financières qu'elle avait précédemment imposées au Gouvernement burundais, conformément à l'article 96 de l'Accord de partenariat entre les membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part.

24. Après son investiture le 19 mars, la Présidente de la République-Unie de Tanzanie, Samia Suluhu Hassan, a manifesté sa volonté de redynamiser le rôle de son pays dans la région en entamant une série de visites d'État au Burundi, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda, qui ont abouti à la signature de plusieurs accords de coopération bilatérale.

25. Plusieurs élections présidentielles se sont déroulées dans la région, au cours de la période considérée. Au Congo, le Président sortant, Denis Sassou Nguesso, réélu à la faveur de l'élection du 21 mars, a prêté serment pour un cinquième mandat le 16 avril. Le 15 mai, peu après son investiture, M. Sassou Nguesso s'est rendu en République démocratique du Congo pour s'entretenir avec M. Tshisekedi des relations bilatérales et de la situation régionale sur les plans politique et de la sécurité. En République centrafricaine, Faustin-Archange Touadera a prêté serment pour un deuxième mandat le 30 mars, après sa victoire à l'élection présidentielle du 27 décembre 2020. En Ouganda, M. Museveni a prêté serment pour un sixième mandat le 12 mai, à l'issue de sa victoire à l'élection présidentielle qui s'est tenue le 14 janvier 2021. En Zambie, Hakainde Hichilema, chef du Parti unifié pour le développement national, a remporté l'élection présidentielle qui s'est tenue le 12 août et a été investi le 24 août.

26. Le 20 août, la Cour d'appel du Kenya a confirmé une décision de la Haute Cour du 13 mai qui a jugé inconstitutionnelle la proposition d'amendement de la Constitution de 2020. Cette proposition, issue de l'initiative Building Bridges, visait améliorer la gouvernance et à prévenir une répétition des violations électorales qui avaient éclaté à l'issue des élections en 2017.

27. Une tendance encourageante dans la région a été la désignation de plusieurs femmes à des postes de pouvoir, notamment Malangu Kabedi-Mbuyi comme Gouverneure de la banque centrale de la République démocratique du Congo, Martha Koome comme Présidente de la Cour suprême du Kenya, Jemma Nunu Kumba comme Présidente du Parlement au Soudan du Sud, Jessica Rose Epel Alupo et Robinah Nabbanja comme Vice-Présidente et Première Ministre, respectivement, de l'Ouganda et, en République-Unie de Tanzanie, Liberata Mulamula et Stergomena Lawrence Tax comme Ministre des affaires étrangères et de la coopération est-africaine et Ministre de la défense, respectivement.

#### **D. Situation humanitaire**

28. Les déplacements forcés et une situation humanitaire catastrophique dans l'ensemble ont continué d'éprouver la région des Grands Lacs. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), quelque 15 millions de personnes étaient toujours déplacées dans la région. Au 15 août, plus de 962 000 réfugiés congolais étaient hébergés dans 20 pays d'Afrique, soit une augmentation de 2 % par rapport au nombre signalé en juillet 2021. L'Ouganda a continué d'accueillir la majorité des réfugiés congolais (433 062), suivi du Burundi (81 050), de la République-Unie de Tanzanie (78 634), du Rwanda (77 561) et de l'Afrique du Sud (57 595). La République démocratique du Congo a accueilli plus de 519 000 réfugiés et demandeurs d'asile, notamment originaires du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud.

29. En République démocratique du Congo, quelque 5,26 millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur de leur propre pays, du fait de l'insécurité et de la violence ; 1,53 million de personnes ont été contraintes de fuir et près de 430 000 ont regagné leur foyer depuis le début de l'année 2021. En Ituri, 220 000 personnes ont été déplacées depuis avril, tandis que plus de 5 000 Congolais se seraient réfugiés en Ouganda, du fait de l'insécurité régnant dans la province. En mai, l'éruption du volcan Nyiragongo a entraîné le déplacement provisoire de quelque 232 344 personnes, dont environ 30 000 ont été évacuées temporairement au Rwanda.

30. Le retour des réfugiés au Burundi s'est poursuivi, ce qui a ramené, au 31 août, le nombre de réfugiés burundais dans la région à 327 006, dont 131 799 réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie, 51 039 en Ouganda, 47 943 au Rwanda et 42 725 en République démocratique du Congo. Le 19 mai, à la vingt-deuxième réunion de la Commission tripartite pour le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais de la République-Unie de Tanzanie, qui s'est tenue à Bujumbura (Burundi), la poursuite du rapatriement de leur propre gré des réfugiés burundais qui souhaitaient rentrer dans leur pays d'origine a été réaffirmée. Les participants ont noté que si certains réfugiés optaient pour un retour immédiat, les autres devaient continuer de bénéficier d'une protection internationale en République-Unie de Tanzanie. Ils ont décidé également d'élaborer conjointement une feuille de route afin de promouvoir le retour des réfugiés.

31. D'avril à août, 7 229 réfugiés burundais sont rentrés du Rwanda, avec l'appui du HCR, ce qui a porté le nombre total de retours de ce pays à 29 874, depuis la conclusion d'un accord entre les deux pays en août 2020.

32. Durant la période considérée, bon nombre de cas de refoulement de réfugiés et de demandeurs d'asile dans la région ont été signalés. D'après le HCR, de janvier à août, au moins 10 338 demandeurs d'asile mozambicains fuyant l'insécurité dans le nord du pays se sont vu refuser l'asile et ont été refoulés par la République-Unie de Tanzanie.

33. Le 3 mai, le Ministre de la santé publique, de l'hygiène et de la prévention en République démocratique du Congo, Jean-Jacques Mbungani Mbanda, a déclaré la fin de la résurgence de la maladie à virus Ebola dans le pays, moins de trois mois après le signalement du premier nouveau cas dans la province du Nord-Kivu le 7 février 2020. Onze cas et six décès ont été enregistrés.

34. Selon les résultats de la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire publiée en mars 2021, la République démocratique du Congo accueille le plus grand nombre estimatif de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde : 27,3 millions de personnes ont connu des niveaux extrêmes d'insécurité alimentaire de crise, voire pire, de février à juillet 2021. En outre, la prévalence de la malnutrition aiguë globale dans le pays s'élève à 6,5 % et celle de la malnutrition chronique à 42 %. Quelque 4,4 millions de Congolais pourraient souffrir de malnutrition aiguë en 2021.

## **E. Droits humains et état de droit**

35. Des violations des droits humains et du droit international humanitaire ont continué de se produire dans la région, en particulier dans les zones touchées par les conflits armés, où les auteurs de ces actes sont rarement amenés à en rendre compte.

36. Dans l'est de la République démocratique du Congo, de graves violations des droits humains ont continué d'être signalées, dont un nombre considérable dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. De mars à août, 64 % de toutes les violations confirmées ont été commises par des groupes armés et d'autres acteurs non étatiques, en particulier dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. La responsabilité en a été principalement attribuée aux ADF (329 violations) et aux Nyatura (316 violations). Parmi les groupes armés étrangers, les combattants des FDLR portent la responsabilité de 66 violations signalées pendant la

période considérée et les agents de l'État de 36 % des violations restantes. La violence sexuelle et fondée sur le genre a continué de servir d'arme de guerre, 178 cas de violence sexuelle liée au conflit ayant été signalés au 31 août. Les groupes armés portent la responsabilité de 76 % des cas signalés et les agents de l'État de 24 %.

37. Au Burundi, le Conseil national de communication a levé le 16 juin la suspension qui avait été imposée à la British Broadcasting Corporation (BBC) et à l'organe de presse en ligne Ikiriho, dont les activités étaient interdites depuis mars 2019 et octobre 2018, respectivement. Par ailleurs, le 21 juin, la Cour d'appel de Ntahangwa à Bujumbura a réduit la peine d'emprisonnement du défenseur des droits humains Germain Rukukin, arrêté en 2017 pour rébellion et atteinte à la sécurité de l'État, et l'a ramenée de 32 ans à un an.

38. Au Kenya, le 8 juin, les autorités ont adopté des instructions permanentes concernant les enquêtes et les poursuites en cas de violations des droits humains commises par des agents de police, dans le cadre des efforts visant à renforcer le respect des droits humains, notamment pendant les périodes électorales.

39. La République démocratique du Congo et l'Ouganda sont intervenues devant la Cour internationale de Justice lors d'audiences publiques, tenues du 20 au 30 avril, sur la question des réparations dans l'affaire des *Activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo c. Ouganda)* qui se rapporte à la période de 1998 à 2003. La Cour examine actuellement les arguments présentés au cours de la procédure et rendra son arrêt à une date qui n'a pas encore été annoncée.

### **III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération**

#### **A. Engagements de la République démocratique du Congo**

40. Le 12 avril, le Premier Ministre de la République démocratique du Congo, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a formé un nouveau gouvernement, soutenu par une coalition de forces politiques connue collectivement sous le nom d'Union sacrée de la nation, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale le 26 avril. Le programme d'action du Gouvernement pour la période 2021-2023, dont le coût est estimé à quelque 12 milliards de dollars par an, recouvre la stabilisation des provinces de l'est, le rétablissement de l'autorité de l'État, la promotion de la bonne gouvernance, la poursuite du processus de décentralisation, l'amélioration des infrastructures et des services sociaux de base, l'instauration de bonnes relations avec les États voisins ainsi que la révision et la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

41. Le 7 avril, l'Assemblée nationale a établi une commission d'enquête spéciale sur l'insécurité dans l'est du pays. Le 5 juillet, le Président a signé une ordonnance portant création du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, qui fusionne le précédent Programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en République démocratique du Congo et le Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant de conflits armés. Le 7 août, il a désigné Tommy Tambwe Ushindi Coordonnateur national du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. Des mesures ont également été prises pour renforcer la coopération sur le plan de la sécurité et de la défense avec d'autres États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, notamment au moyen de la création, le 12 mai, d'un centre de coordination des opérations conjointes avec l'Ouganda à Beni (province du Nord-Kivu) afin d'échanger des renseignements et d'organiser l'action contre les ADF, et de la signature avec le Burundi, le 13 juillet, d'un mémorandum d'accord sur la paix et la sécurité.

## B. Engagements de la région

42. La région a connu une accélération des initiatives diplomatiques de haut niveau visant à resserrer la coopération. Une action a également été poursuivie pour renforcer la coopération sur le plan de la sécurité, ce qui a entraîné la création par le Burundi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda d'un Groupe de contact et de coordination, chargé de superviser l'application de mesures non militaires pour compléter les opérations militaires de neutralisation des forces négatives dans la région. Les hauts représentants militaires de plusieurs pays se sont également entretenus de manière bilatérale afin de renforcer la coopération au sujet du contrôle des frontières et de l'échange d'informations et de renseignements entre leurs pays.

43. Les pays de la région ont par ailleurs resserré leur coopération économique, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles. Le 20 mars, l'Ouganda et la République démocratique du Congo ont signé un mémorandum d'accord sur la gestion de la pêche dans les lacs Albert et Édouard. Le 21 avril, lors de sa visite à Kinshasa, le Président du Kenya a signé avec le Président de la République démocratique du Congo des accords de coopération économique et de gestion du fret maritime. Pendant sa visite au Kenya les 4 et 5 mai, la Présidente de la République-Unie de Tanzanie s'est entretenue avec le Président du Kenya et ils ont approuvé des mesures visant à lever les obstacles et à faciliter la circulation des marchandises et des personnes entre les deux pays. En juin, les chefs d'État de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont décidé de mesures conjointes destinées à protéger et à promouvoir l'investissement, à prévenir la double imposition et l'évasion fiscale, à coopérer en matière d'extraction de l'or et à renforcer les mécanismes conjoints de prévention des catastrophes naturelles et d'intervention.

44. Le développement des infrastructures transfrontalières a été la priorité de plusieurs des pays signataires. Le 11 avril, la Présidente de la République-Unie de Tanzanie et le Président de l'Ouganda ont signé des accords relatifs à la construction de l'oléoduc de pétrole brut d'Afrique de l'Est. Le 27 mai, l'Ouganda et la République démocratique du Congo ont approuvé la construction conjointe de trois axes stratégiques reliant les postes frontière ougandais aux centres urbains de la province du Nord-Kivu. Un accord a également été conclu entre le Burundi et la République démocratique du Congo concernant le développement du réseau ferroviaire reliant Gitega, Bujumbura, Uvira et Kindu.

45. Les organisations régionales et sous-régionales ont continué d'accompagner les efforts de coopération, notamment en ce qui concerne les processus électoraux et de dialogue, l'action conjointe en cas de crise, la coopération économique, les ressources naturelles et l'état de droit. À sa 1005<sup>e</sup> réunion tenue le 21 juin, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est félicité des progrès accomplis dans la région des Grands Lacs, tout en constatant la persistance des problèmes liés à la sécurité, aux catastrophes naturelles et à la pandémie de COVID-19. Il a également insisté sur l'importance d'appliquer pleinement l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

46. En sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), l'Angola a convoqué, le 20 avril et le 16 septembre respectivement, les deuxième et troisième mini-sommets concernant la revitalisation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Il a été décidé au deuxième sommet de créer un groupe de travail coprésidé par le Ministre angolais des relations extérieures et le Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération internationale pour appliquer, en collaboration avec les autorités centrafricaines, les recommandations proposées par le Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, à la suite de consultations tenues avec les groupes armés et le Gouvernement centrafricain. Au troisième sommet, les chefs d'État ont approuvé une feuille de route conjointe qui prévoit notamment la poursuite des consultations avec les chefs des groupes armés et la renonciation à la violence, une déclaration de cessez-le-feu par le Gouvernement centrafricain et le lancement

des activités du groupe de travail créé au deuxième sommet. En outre, le Secrétariat exécutif de la CIRGL a renforcé son soutien politique aux États membres, par une série de visites diplomatiques en Angola, au Burundi, au Kenya, en Ouganda, en République démocratique du Congo et en République du Congo et le déploiement de missions d'observation électorale en République du Congo et en Zambie.

47. Au quarante et unième sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui s'est tenu les 17 et 18 août à Lilongwe (Malawi), Elias Mpedi Magosi (Botswana), a prêté serment comme Secrétaire exécutif de l'organisation. Le Président du Malawi, Lazarus McCarthy Chakwera, en a été élu président et le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi, président à venir. Le Président d'Afrique du Sud a été désigné à la tête de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité. Par ailleurs, des experts de la République démocratique du Congo et de la Zambie se sont entretenus à Pweto (République démocratique du Congo) le 20 août, pour actualiser la délimitation de certaines sections de leur frontière commune, comme convenu avec une équipe de facilitation de la SADC en 2020.

48. Des mesures ont été adoptées pour appliquer les décisions prises à la réunion de haut niveau des Ministres chargés des réfugiés des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), qui s'était tenue en 2019 à Kampala. Le 28 juin, en collaboration avec le HCR, la CIRGL a créé un groupe de travail et lancé une étude en vue de l'élaboration d'une stratégie de solutions durables concernant les populations déplacées dans la région. Par ailleurs, le Comité régional de la CIRGL pour la prévention et la répression du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de toutes les formes de discrimination a adopté, au cours d'une réunion tenue le 18 mai, un plan d'action régional relatif à la lutte contre l'impunité et à la prévention du génocide et d'autres atrocités de masse, qui prévoit notamment l'élaboration d'un manuel de principes et de directives de la CIRGL ayant trait aux commissions Vérité et réconciliation.

49. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, des cadres régionaux d'intervention et de relèvement ont continué d'être mis en place, en complément des mesures adoptées au niveau national. Les principales interventions ont porté sur la facilitation des échanges afin de maintenir la circulation fluide et ininterrompue des biens et des services, d'appuyer l'accès aux fournitures médicales, de se mobiliser en faveur des ressources et d'un accès équitable aux vaccins et d'aider à l'instauration des conditions logistiques et administratives requises, préalablement au déploiement de la vaccination. Sur le plan bilatéral, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie ont décidé d'établir un mécanisme conjoint visant à régler les problèmes transfrontaliers liés à la pandémie de COVID-19. En outre, plusieurs pays ont commencé à renforcer leurs capacités nationales de production de vaccins contre la COVID-19.

50. Le 31 mai, la vingt-neuvième réunion du Comité technique de soutien de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui s'est tenue virtuellement, a porté sur la formulation d'un plan d'action visant à appliquer la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs (la « stratégie régionale »). Entre-temps, les consultations se sont poursuivies entre l'Ouganda, la République démocratique du Congo et les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en ce qui concerne la tenue de la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui sera accueillie par la République démocratique du Congo.

### C. Engagements internationaux

51. Le 27 avril, à sa quatrième réunion, le Conseil de direction du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, coprésidé par l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et la Directrice du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le

développement, a considéré que la stratégie régionale était le nouveau cadre directeur et a donc transféré ses responsabilités au Groupe de haut niveau créé en vue d'en assurer la mise en œuvre. Les participants à la réunion ont insisté sur la nécessité de mettre à profit les enseignements tirés du Cadre stratégique régional au moment de l'application de la stratégie régionale.

52. Pendant l'atelier sur l'élaboration du plan d'action visant à appliquer la stratégie régionale qui a été organisé les 9 et 10 juin à Kinshasa (voir par. 55), les partenaires internationaux se sont déclarés à nouveau déterminés à aider les pays de la région et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et les priorités recensées dans la stratégie régionale.

53. Le 26 juillet, pendant une réunion sur la région des Grands Lacs, la Commission de consolidation de la paix a accueilli favorablement le plan d'action visant à appliquer la stratégie régionale et a réaffirmé son appui aux mesures prises dans la région en vue de l'instauration d'une stabilité et d'une prospérité durables. Les membres de la Commission ont mis l'accent sur le rôle que devra jouer le Groupe de contact et de coordination dans l'application de mesures non militaires, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et sur l'importance de promouvoir l'inclusion par des initiatives locales transfrontalières.

#### **IV. Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs**

54. Mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a continué d'encadrer l'action menée en vue de l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs (S/2020/1168), notamment par la création d'un Groupe politique de haut niveau, l'organe directeur chargé d'impulser une orientation politique générale concernant l'application de la stratégie régionale et l'élaboration d'un plan d'action pour la période de 2021 à 2023.

55. À la réunion inaugurale, le 20 mai, les membres du Groupe de haut niveau ont approuvé une feuille de route relative à la formulation du plan d'action. À l'issue d'une série de consultations préalables avec diverses parties prenantes, un atelier a été organisé les 9 et 10 juin à Kinshasa (voir par. 51) par mon envoyé spécial, avec l'aide de la MONUSCO et la facilitation du laboratoire d'idées Conflict Prevention and Peace Forum, auquel ont participé, en présentiel et en virtuel, des représentants des pays signataires et des institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, des partenaires internationaux, des organisations de la société civile et des entités des Nations Unies au Siège et dans la région. À l'issue des résultats des consultations préalables et de l'atelier et en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a établi la version finale du projet de plan d'action, qui a ensuite été examiné et adopté par le Groupe de haut niveau le 8 juillet.

56. Le plan d'action est conçu comme un outil d'application du principe de responsabilité, de mobilisation des ressources, de programmation, de coordination ainsi que de suivi et d'évaluation. Il comprend cinq groupes d'éléments reliés entre eux : a) promotion du dialogue et renforcement de la confiance ; b) réduction de la menace que représentent les groupes armés ; c) promotion d'une gestion durable et transparente des ressources naturelles, des échanges commerciaux et des investissements ; d) recherche de solutions durables aux déplacements forcés ; e) promotion de la préparation régionale face aux crises de santé publique. L'inclusion, la participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes, ainsi

que la promotion et la protection des droits humains et la lutte contre l'impunité sont des questions transversales dont il faut tenir compte concernant ces cinq groupes.

57. L'exécution du plan d'action, qui a débuté le 15 juillet, se fera de manière progressive, et portera d'abord, jusqu'au 31 décembre, sur les initiatives les plus urgentes, y compris celles en cours. Elle sera suivie de la mise en place en 2022 et 2023 d'autres activités clefs qui ont été recensées au cours des consultations. Les besoins de financement et une ventilation plus détaillée des initiatives pour 2022 et 2023 seront élaborés par le Mécanisme d'appui à l'application, section technique du Groupe de haut niveau, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie globale de mobilisation des ressources au dernier trimestre de 2021.

## **A. Promotion du dialogue et renforcement de la confiance**

58. Mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a continué de s'employer à appuyer les processus de dialogue et à renforcer la confiance entre les dirigeants de la région, par l'entremise de consultations virtuelles et en présentiel. Au cours de la période considérée, il a consulté de hauts dirigeants de l'Angola, du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Soudan et de la République-Unie de Tanzanie, en présentiel et virtuellement, sur l'évolution récente de la situation sur les plans politique et de la sécurité dans la région, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et l'élaboration du plan d'action de la stratégie régionale.

59. Dans le cadre de son mandat de bons offices, l'Envoyé spécial a offert un appui constant au dialogue en cours et au rapprochement entre le Burundi et le Rwanda, le Burundi et la République démocratique du Congo et l'Ouganda et le Rwanda, notamment par la voie d'une navette diplomatique discrète destinée à promouvoir des relations de bon voisinage. Lors de ses entretiens avec les dirigeants de la région, il a encouragé le dialogue entre les parties sur les moyens d'atténuer les tensions et a recherché des solutions pour surmonter les différends persistants. Au cours de ses audiences liminaires avec la Présidente de la République-Unie de Tanzanie, M<sup>me</sup> Hassan, le 5 mai, et le Premier Ministre du Soudan, Abdalla Hamdok, le 2 septembre, il a insisté sur la participation constante des dirigeants à tous les mécanismes et processus de mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

60. Mon envoyé spécial a également continué de préconiser la poursuite de la coopération multilatérale engagée au niveau régional afin de compléter et de consolider l'action bilatérale en cours visant à renforcer les opérations militaires contre les groupes armés étrangers opérant dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a souligné à cet égard que le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi, devant être organisé par la République démocratique du Congo, constituait l'occasion d'amorcer un dialogue stratégique entre les dirigeants de la région sur cette question et d'autres sujets connexes.

## **B. Réduction de la menace que représentent les groupes armés**

61. La mise en place du Groupe de contact et de coordination au cours de l'atelier qui s'est tenu du 3 au 6 mai à Goma (République démocratique du Congo) avec l'aide du Bureau de l'Envoyé spécial a été un temps fort de l'action menée pour renforcer la coopération non militaire contre les forces négatives dans la région. Des experts statutaires faisant partie du Groupe du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda y ont participé, ainsi que des représentants de l'Angola, du Kenya et de la République centrafricaine, en qualité d'observateurs. Le Groupe a approuvé un plan d'action couvrant la période 2021-2023, axé sur le désarmement et le rapatriement des forces négatives, la désorganisation de leur financement et de leur

approvisionnement en armes et en combattants, le renforcement des programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le resserrement de la coopération économique transfrontalière visant à promouvoir les possibilités, notamment pour les jeunes, de tirer des revenus.

62. Le plan d'action du Groupe de contact et de coordination a été approuvé par les chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, à la quatrième réunion tenue le 6 juillet à Bujumbura et facilitée par le Bureau de l'Envoyé spécial, le Bureau de liaison de l'Union africaine à Bujumbura et la CIRGL. Les participants ont également approuvé la mise en place d'une cellule opérationnelle, composée d'experts en sécurité des cinq pays participants, chargée de coordonner et d'appuyer l'exécution du plan d'action en mettant l'accent sur la mobilisation auprès des groupes armés étrangers. La cellule opérationnelle assurera également une étroite liaison avec les autres parties prenantes, notamment les commissions nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

### **C. Promotion d'une gestion durable et transparente des ressources naturelles, des échanges commerciaux et des investissements**

63. Mon envoyé spécial a multiplié les contacts en faveur d'une action globale visant à lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles. Outre les contacts engagés sur le plan bilatéral, l'Envoyé spécial a fait le 30 juillet un exposé devant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo dans le cadre de consultations sur le commerce illicite de l'or, de l'étain, du tantale et du tungstène en République démocratique du Congo et au niveau international. Ces consultations ont été l'occasion de faire le point des modes les plus récents de contrebande de minéraux stratégiques et des mesures prises pour y remédier.

64. Une mesure essentielle visant à garantir une action globale, concernant la gestion des ressources naturelles, a été l'atelier de haut niveau organisé par le Bureau de l'envoyé spécial, la CIRGL et le Gouvernement soudanais du 31 août au 2 septembre à Khartoum. Les participants ont approuvé une série de recommandations stratégiques visant à juguler l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, à savoir contribuer à améliorer la prise en main nationale, promouvoir effectivement l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la CIRGL et veiller à obtenir la pleine participation de l'ensemble des parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur.

65. Dans le cadre des efforts visant à assainir le climat des affaires et à favoriser des investissements responsables et en collaboration avec la CIRGL et l'Institut international du développement durable, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé les 23 et 24 juin un atelier de haut niveau sur les accords internationaux d'investissement et le développement durable dans la région des Grands Lacs. Les participants ont avalisé les recommandations adressées aux États membres de la CIRGL visant à renforcer la cohérence des accords internationaux d'investissement et à élaborer une action régionale unifiée concernant les négociations en cours sur les protocoles à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

### **D. Recherche de solutions durables aux déplacements forcés**

66. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué d'appuyer l'action menée dans la région pour empêcher les déplacements forcés et pour promouvoir les retours volontaires des réfugiés et a notamment participé au groupe de travail établi par la CIRGL et le HCR en vue de l'élaboration d'une stratégie globale relative à des solutions durables. Le 30 avril, l'Envoyé spécial s'est entretenu avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les

réfugiés à Nairobi des schémas de déplacement dans la région et de l'importance de conjuguer l'action politique et humanitaire pour régler ce problème.

## **E. Promotion de la préparation régionale face aux crises de santé publique**

67. Dans un contexte de précarité socioéconomique croissante, engendrée par la pandémie de COVID-19, et des risques que cela fait peser sur une stabilité durable, l'Envoyé spécial a continué de prôner un plus vaste accès des pays de la région aux vaccins contre cette maladie et à l'aide financière nécessaire pour entreprendre un relèvement postpandémique économique efficace, notamment au cours de la visite qu'il a effectuée à Bruxelles pour s'entretenir les 19 et 20 juillet avec des représentants de l'Union européenne. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également appuyé la CIRGL à la réunion de ses ministres de la santé tenue le 10 juillet 2020, durant laquelle ils ont décidé de la création d'un comité de coordination ministériel, aidé d'un réseau d'experts de la santé, afin d'échanger les pratiques optimales dans la lutte contre la pandémie. Cette plateforme vise à promouvoir une sensibilisation politique et d'autres initiatives permettant de garantir un accès égal et plus vaste aux vaccins, pour ce qui est des habitants de la région.

## **F. Faire avancer l'inclusion, la participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes**

68. Afin d'accélérer la mise en œuvre du programme lié aux femmes et à la paix et à la sécurité dans la région, l'Envoyé spécial a convoqué le 5 mai, avec l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop, la treizième réunion du Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. La réunion virtuelle a abouti à l'adoption d'une série d'initiatives, axées sur les causes profondes et les facteurs de conflits et leurs effets sur les femmes, et a favorisé l'échange de connaissances et le renforcement des capacités concernant la participation de ces dernières à la consolidation de la paix, à la médiation et à des activités économiques transfrontalières.

69. En collaboration avec le Forum régional de la société civile de la CIRGL et la Fondation Mwalimu Nyerere, l'Envoyé spécial a mené des consultations le 19 mai avec des organisations régionales de la société civile et des universitaires pour s'entretenir des mesures prioritaires liées à la stratégie régionale. Les organisations de la société civile présentes ont décidé de participer au suivi et à l'évaluation du plan d'action de la stratégie, au moyen de l'élaboration d'un baromètre biennal du genre visant à mesurer les efforts déployés par les États membres de la CIRGL pour promouvoir l'égalité des genres et la lutte contre la violence fondée sur le genre.

70. Le 28 mai, en collaboration avec la CIRGL, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé une réunion avec des représentantes de la province du Sud-Kivu et l'organisation non gouvernementale Interpeace pour mener une réflexion sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits au niveau communautaire. Notant que les femmes avaient concouru, dans la province du Nord-Kivu, à sensibiliser les groupes armés aux processus de démobilisation, les participants ont souligné notamment la nécessité de se mobiliser et d'élaborer des mécanismes permettant d'obtenir une plus grande participation des femmes à l'action de consolidation de la paix dans la province du Sud-Kivu.

71. Conjointement avec la CIRGL et le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé un atelier de formation du 6 au 10 septembre à Kigali à l'intention des membres du Réseau originaires du Burundi,

de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Soudan et du Soudan du Sud. Il a permis de renforcer les compétences des membres du Réseau en matière d'analyse des conflits, de négociation et de médiation, afin de les rendre plus à même de participer aux processus de dialogue au niveau local, face à la menace que représentent les groupes armés, ainsi qu'à la diplomatie préventive et à la médiation de haut niveau. La formation comprenait également une session interactive avec des membres de l'Association des ombudsmans et médiateurs des pays d'Afrique de la région des Grands Lacs, notamment ceux d'Afrique du Sud, du Burundi, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et de Zambie.

72. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de préconiser un plus grand rôle pour les jeunes dans la prévention des conflits et l'édification et la consolidation de la paix. Le Groupe de contact et de coordination chargé des mesures non militaires a donc adopté une stratégie locale de prévention axée sur les jeunes, qui envisage non seulement des contacts directs avec les communautés et par leur intermédiaire, mais offre aussi des activités ciblées visant à promouvoir des possibilités économiques pour les jeunes dans les zones frontalières touchées par le conflit. Des préparatifs sont également en cours, en coopération avec d'autres entités des Nations Unies, concernant la mise en place d'initiatives de renforcement des capacités des jeunes dirigeants et des groupes de jeunes, en vue de leur donner davantage de moyens pour servir de messagers et de bâtisseurs de la paix et de la prospérité.

## **G. Promotion et protection des droits humains et lutte contre l'impunité**

73. Conformément au plan d'action visant à appliquer la stratégie régionale et à l'appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits humains, l'Envoyé spécial a continué de prôner la protection des libertés et des droits fondamentaux, notamment dans le contexte des processus politiques et électoraux et dans l'action de prévention et de relèvement après la pandémie.

74. Mon envoyé spécial a également continué de promouvoir l'état de droit et la coopération judiciaire régionale dans le cadre des efforts visant à faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance, adoptée en 2019. Dans ce contexte, les 3 et 4 juin, en collaboration avec la CIRGL et l'Institut international pour la justice et l'état de droit, le Bureau de l'Envoyé spécial a facilité la sixième réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, sous la direction de son nouveau président, l'Angola. Le Réseau a approuvé une série de recommandations relatives à l'harmonisation des procédures d'entraide judiciaire en matière pénale en prévision de la conférence ministérielle sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs, prévue en novembre 2021.

## **V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux, les partenaires internationaux et les entités des Nations Unies**

### **A. Organisations et mécanismes régionaux**

75. Mon envoyé spécial s'est employé à renforcer la coopération entre son bureau et les organisations régionales et sous-régionales. Le 30 avril et le 6 juillet, il s'est entretenu avec le Secrétaire exécutif de la CIRGL des moyens de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat exécutif de la Conférence, notamment en prévision d'un atelier conjoint sur les ressources naturelles qui a été organisé à Khartoum à

la fin du mois d'août. Ils ont décidé de tenir une réunion de planification conjointe avant la fin de 2021.

## **B. Partenaires internationaux**

76. Mon envoyé spécial a poursuivi ses consultations avec les partenaires internationaux sur l'évolution de la situation régionale et l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et du plan d'action de la stratégie régionale, notamment par la voie de réunions bilatérales tenues avec les membres du Conseil de sécurité et d'autres partenaires. Il a également consulté les représentants du corps diplomatique lors de ses missions dans la région, notamment au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Du 19 au 24 juillet, il a mené des consultations en Belgique et en France avec des représentants des Gouvernements belge et français et de l'Union européenne. Il a également continué de recommander un appui international concerté aux initiatives en cours ou celles prévues, au moyen d'une mobilisation auprès du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs.

## **C. Autres entités des Nations Unies**

77. Dans le cadre du Groupe de haut niveau créé pour encadrer l'application de la stratégie régionale, mon envoyé spécial a collaboré avec les chefs de la MONUSCO, du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, respectivement, afin de veiller à la cohérence de l'appui apporté par l'ONU aux processus politiques dans la région. Dans ce contexte, il a effectué d'avril à septembre plusieurs visites à Kinshasa, durant lesquelles il s'est entretenu avec ma représentante spéciale pour la République démocratique du Congo et chef de la MONUSCO des moyens de renforcer la coopération entre les deux missions.

78. Mon envoyé spécial a participé à la cinquante et unième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui a été facilitée par le BRENUAC et s'est tenue à Bujumbura du 24 au 28 mai. Du 23 au 25 juin, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à un atelier organisé conjointement par le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur la prévention et le règlement des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance transfrontalière en Afrique centrale. Le Bureau a également participé à un atelier sur la sécurité climatique en Afrique centrale qui s'est tenu le 29 juillet par visioconférence.

79. Le 7 juillet, mon envoyé spécial et mon représentant spécial auprès de l'Union africaine ont passé en revue le processus électoral en Zambie. Le 16 juillet, mon envoyé spécial s'est entretenu avec le Directeur et Adjoint du Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme des moyens de renforcer l'analyse et la programmation conjointes pour aider à prévenir l'extrémisme violent dans la région des Grands Lacs. Il a également consulté les coordonnateurs résidents des Nations Unies au Burundi, au Kenya, en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Soudan pour s'entretenir de la dynamique régionale et des possibilités de renforcer la coopération.

## **VI. Observations**

80. Je me félicite de l'attachement manifesté par les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à la poursuite du renforcement et de l'amélioration de leurs relations. J'estime en particulier encourageantes les mesures prises par les Gouvernements burundais et rwandais pour normaliser leurs relations. Je prends également

note de l'état d'avancement du processus quadripartite de normalisation des relations entre le Rwanda et l'Ouganda et exhorte les deux pays à revigorer ce processus. Des relations de bon voisinage et des liens solides entre les dirigeants de la région sont essentiels pour concrétiser la vision commune d'une région des Grands Lacs pacifique, stable et prospère. J'encourage à ce propos la convocation rapide du dixième sommet du mécanisme de surveillance régional, qui sera l'occasion de favoriser un dialogue politique de haut niveau sur ces questions et d'autres sujets connexes. L'Organisation des Nations unies, par l'entremise de mon envoyé spécial, demeure déterminée à accompagner cette entreprise.

81. J'accueille avec satisfaction les mesures prises par les pays signataires pour renforcer la coopération régionale en matière de sécurité, notamment par la mise en place du Groupe de contact et de coordination, étape essentielle d'une intervention globale, face à la menace que représentent les groupes armés. Il est maintenant urgent d'appliquer le plan d'action du Groupe et de créer sans plus tarder la cellule opérationnelle prévue. Je demande aux pays participants de s'acquitter rapidement des engagements qu'ils ont pris et j'exhorte les partenaires à intensifier leur appui aux initiatives qui seront prises par le Groupe de contact et de coordination. Mon envoyé spécial continuera de favoriser le processus, en étroite collaboration avec les représentants des trois autres institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

82. Ces efforts revêtent une importance particulière au regard de la situation alarmante qui règne, sur le plan de la sécurité et des droits humains, dans l'est de la République démocratique du Congo, où des groupes armés continuent de s'en prendre à des civils. Je demande de nouveau aux dirigeants de la région de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les auteurs de ces crimes, notamment des violences sexuelles et fondées sur le genre liées au conflit, aient à rendre des comptes.

83. Je demeure préoccupé par la poursuite des violations des droits humains dans la région. La protection des droits humains et la promotion de processus politiques inclusifs, crédibles et pacifiques, qui donnent à tous les citoyens voix au chapitre, dans le cadre de l'état de droit, sont primordiales pour la stabilité et le développement. La Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance trace une voie concrète et devrait être appliquée dans les meilleurs délais. J'exhorte également tous les acteurs politiques à s'abstenir de tout discours de haine et d'incitation à la violence et engage les autorités compétentes à renforcer les processus démocratiques inclusifs.

84. Je félicite les dirigeants de la région d'avoir resserré la coopération économique bilatérale et multilatérale, notamment par la signature d'accords sur des projets transfrontaliers d'énergie et d'infrastructures. Ces initiatives sont indispensables pour le développement économique et le commerce régional et peuvent contribuer à créer des moyens de subsistance, à réduire les inégalités entre les communautés frontalières et à apporter prospérité et espoir aux habitants de la région.

85. La tenue de l'atelier de haut niveau sur les ressources naturelles à Khartoum, qui a offert une occasion importante à toutes les parties prenantes de se concerter sur les moyens de faire progresser la gestion transparente et durable des ressources naturelles, est une évolution salubre. J'encourage l'application rapide des mesures prioritaires qui y ont été recensées pour réfréner l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles, qui sont depuis longtemps un facteur d'instabilité.

86. Je me félicite des progrès accomplis dans la région en ce qui concerne la représentation équitable des femmes à des postes de responsabilité politique. J'exhorte toutes les parties prenantes à démanteler tous les obstacles à la participation active et réelle des femmes, des filles et des jeunes à la consolidation de la paix et aux processus politiques.

87. Le climat en cours dans la région est propice à une collaboration plus étroite entre les gouvernements et les partenaires dans la recherche de solutions durables concernant les réfugiés et les personnes déplacées. Il est plus que jamais nécessaire de s'efforcer d'adopter

une stratégie globale qui permette de traduire effectivement dans les faits les liens indissociables qui existent entre le développement, l'aide humanitaire et la paix. Je demeure préoccupé par les cas multiples de refoulement, qui ont été signalés dans la région, et j'engage tous les gouvernements concernés à respecter et à reconnaître le droit de demander asile, conformément au droit international des réfugiés.

88. Je me félicite du lancement de campagnes de vaccination dans plusieurs pays afin d'aider à enrayer la pandémie de COVID-19, qui a entravé le développement économique et accentué les inégalités économiques et sociales. Je lance à cet égard de nouveau un appel en faveur d'un accès équitable, inclusif et transparent aux vaccins de façon à permettre aux sociétés de sortir de la crise avec une plus grande résilience.

89. Nous vivons un moment décisif de l'histoire de la région des Grands Lacs. Les chefs d'État et de gouvernement et les peuples de la région ont manifesté leur volonté de travailler ensemble et pris des mesures concrètes pour améliorer leurs relations et renforcer la coopération régionale. Par l'adoption du plan d'action visant à exécuter la stratégie régionale, l'ONU a défini la manière dont elle épaulera la région dans son action au cours des trois prochaines années. Le moment est venu pour les partenaires internationaux d'apporter un appui décisif aux initiatives régionales en cours et celles prévues, dans le cadre de l'application du plan d'action de la stratégie.

90. Je tiens enfin à exprimer mes sincères remerciements à mon envoyé spécial pour le dévouement dont il fait preuve afin d'aider les pays signataires à appliquer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

---